

Charte éthique & déontologique

Applicable aux Producteurs
et tout intervenant dans la réalisation
de contenus « Adultes »

Groupe **ARES** Novembre 2020

À qui s'adresse cette charte ?

Le groupe **ARES** a décidé d'instaurer, à l'attention des producteurs français, une série d'obligations visant à protéger l'ensemble des participants aux contenus susceptibles d'être distribués et diffusés par ses différents studios.



COLMAX

HOT
VIDEO

Cette démarche doit permettre aux producteurs français de garantir formellement au groupe **ARES** qu'ils ont pris avec rigueur toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer de l'entier consentement et de la protection de chaque protagoniste, surtout et notamment féminin, lors de toute réalisation d'œuvre destinée à ses plateformes.

Le groupe **ARES** précise également les moyens de contrôle dont il s'arme afin de s'assurer du strict respect de cette charte.

LA CHARTE

Le producteur garantit au Groupe **ARES** :

- **Qu'il vérifiera que tous les participants sont majeurs, et en conservera la preuve ;**
- **Qu'il demandera aux participants de garantir qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) ;**
- **Qu'il s'assurera de ne pas commettre d'abus de faiblesse envers les participants, notamment en leur demandant de garantir qu'ils ne font pas usage de stupéfiants, qu'ils ne souffrent pas d'une maladie chronique mentale ou physique, et qu'ils disposent de revenus leur permettant de vivre sans recourir à la participation à la réalisation des contenus ;**
- **Qu'il demandera aux participants ainsi qu'au réalisateur et de manière générale à toutes les personnes participant de confirmer qu'ils n'ont jamais été mis en examen ou poursuivi pour un délit ou crime de nature sexuelle, ni même inscrits au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes, qu'il consultera l'extrait de casier judiciaire B3 qu'il leur aura demandé de produire et s'assurera que cet extrait de casier judiciaire était vierge ;**
- **Qu'il demandera aux participants ainsi qu'au réalisateur et de manière générale à toutes les personnes participant à l'élaboration des contenus de garantir n'être ni sous l'emprise d'une substance illicite ni sous l'emprise de l'alcool au moment du tournage ;**
- **Qu'il se fera remettre la preuve que les participants ont effectué, moins de sept jours avant la réalisation des contenus, un test de dépistage des huit maladies sexuellement transmissibles les plus fréquentes (VIH, hépatite B, herpès génital, papillomavirus humain, syphilis, gonorrhée, chlamydiae et trichomonase) et que les participants ont obtenu un résultat négatif ;**
- **Qu'il s'entretiendra avec les personnes afin de connaître les pratiques sexuelles acceptées et les pratiques sexuelles refusées, qu'il respectera leurs choix ;**

- **Qu'il s'engage également à souligner** auprès des participants **qu'ils peuvent :**
 - **Demander des pauses pendant le tournage**, et ce, en adéquation avec les nécessités de réalisation des contenus conformément aux dates prévues pour la dite réalisation ;
 - **Refuser n'importe laquelle des pratiques sexuelles ;**
 - **Renoncer à tourner la vidéo ou à participer** au shooting des photos ;
- **Qu'il avertira les participants des conséquences** que pourraient avoir éventuellement pour eux une **diffusion massive de leur image**, qu'il s'assurera que ceux-ci sont en mesure d'en comprendre les enjeux en fonction de leur situation personnelle ;
- **Qu'il insistera également sur la bonne compréhension** par eux de la démarche en cas de rétractation et de demande de retrait d'un contenu ;
- **Que ne seront présents lors de la réalisation des contenus que les personnes** (Participants, réalisateur, techniciens et toute autre personne) **dont le nom a été déclaré** dans un document préalablement transmis à ARES ;
- **Qu'il donnera pour instructions** au responsable du tournage d'une vidéo ou d'un shooting de photos **de suspendre immédiatement** et, le cas échéant, **mettre un terme immédiat au tournage** ou au shooting si **le comportement** de l'un des participants ou de toute personne présente **n'est pas conforme aux dispositions et prévisions contractuelles**, et/ou si le comportement de l'un des participants ou de toute personne présente est **susceptible de constituer une infraction pénale**, et/ou si le comportement de l'un des participants **peut représenter un danger potentiel** pour ses partenaires (maladies contagieuses ou sexuellement transmissibles) et/ou **sur simple demande de l'un des participants ;**
- **Qu'il s'engage à refuser de conclure le contrat initialement prévu avec tout participant qui ne serait pas en mesure de donner son plein consentement au tournage** (notamment en cas de mesures de protection prises à son égard, mais également de maladie chronique ou d'usage de stupéfiants ou d'alcool), ou si l'un des participants pourrait représenter un danger potentiel pour ses partenaires dont la protection incombe au producteur (maladies sexuellement transmissibles ou toutes maladies contagieuses, condamnation en justice) ;
- **Qu'aucune pratique et aucun contenu** ne sera contraire à la législation en vigueur (pédophilie, zoophilie, violence, etc.) ;

- Que d'une manière générale, le tournage se passera dans de bonnes conditions d'hygiène, de respect mutuel ;
- Que le paiement de la cession de droit à l'image ne sera pas soumis à une quelconque condition ou pratique ;
- Que le document de cession de droit à l'image sera remis aux personnes à leur arrivée sur le tournage, qu'elles auront le temps d'en prendre connaissance.

RESPECT DE LA CHARTE

Le producteur s'engage à donner libre accès au tournage des vidéos ou au shooting des photos à tout représentant ou mandataire du groupe **ARES** afin de contrôler la bonne application de la charte.

Le producteur accepte, d'ores et déjà, de remettre, lors des dites visites et contrôles **FRÉQUENTS** et **INOPINÉS**, et sur simple demande, toutes les explications et toutes les pièces justificatives nécessaires au contrôle de la bonne application de la charte, notamment tous les rushs tournés, et tous documents qui peuvent être utiles à l'appréciation de la bonne application de la charte.

Le groupe Ares procédera également de manière **FRÉQUENTE** et **INOPINÉE** à des entretiens téléphoniques avec les participant(e)s afin de recueillir leurs témoignages et ressentis sur le déroulement des tournages et shootings photo auxquels ils ont participé.

Le Groupe **ARES** ne distribuera aucune production qui ne respecterait pas en tout ou partie la présente charte et rompra immédiatement toute relation commerciale avec le responsable au premier manquement dûment constaté.

Charte éthique & déontologique

Groupe **ARES** Novembre 2020